



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 43252

Texte de la question

M. Philippe Plisson appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur la situation des radios associatives. Depuis trente ans, les radios associatives ont participé à l'essor culturel et économique des territoires. Elles sont des acteurs essentiels à l'expression des citoyens, participent à la lutte contre toute forme d'exclusion et sont les garantes de la démocratie locale. Afin d'assurer l'existence de ces radios non commerciales, l'État a instauré depuis les années 80, le Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER). Depuis 2010, ce Fonds reste bloqué à 29 millions d'euros alors que le nombre de radios éligibles ne cesse de croître et donc mécaniquement chaque radio voit ses subventions diminuer alors que les charges de fonctionnement sont en constante progression. La situation devient encore plus préoccupante lorsque l'on sait qu'un gel budgétaire à hauteur de 6 % des crédits du FSER 2013 est envisagé. Si cette disposition devait s'appliquer, l'activité de ces radios serait mise en péril ainsi que les emplois associés, à savoir 2 800 salariés, le secteur de la radiodiffusion associative constituant le 1er employeur radio en France. Aussi, il lui demande de bien vouloir retirer du projet de loi de finances le gel budgétaire 2013 et de maintenir l'enveloppe FSER à hauteur de 29 millions d'euros pour 2014.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Plisson](#)

Circonscription : Gironde (11^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43252

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12228

Question retirée le : 3 décembre 2013 (Retrait à l'initiative de l'auteur)